

Pour rappel

La consultation est passée selon la procédure négociée avec mise en concurrence préalable.

De ce fait, elle se déroule en 2 phases :

1 – Phase Candidature – Date limite de remise des candidatures : ***Lundi 02 novembre 2026 à 12h00***

Cette 1ère phase porte sur la sélection des candidats admis à passer en phase 2.

À ce stade, il est demandé aux prestataires de fournir l'ensemble des éléments listés à l'article 3 du Règlement d'Appel Public à Candidatures. (RAPC).

Nous vous invitons à utiliser les DC1-DC2 fournis par le GPMB et y joindre les éléments demandés.

Les candidats seront sélectionnés selon les critères définis à l'article 4 du présent règlement.

2 – Phase Offre – Date limite de remise des offres : non définie

Les candidats admis à soumissionner recevront le DCE final afin de remettre une offre dans un délai de 30 jours minimum (adaptable en période estivale).

Des négociations pourront être organisées et le jugement des offres sera réalisé selon les critères définis dans le règlement de la consultation.

MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Marché de Conception Réalisation pour le Branchement Electrique des Navires A Quai (BENAQ) du GPMB

Règlement d'appel public à candidatures (RAPC)

Consultation n°	26TX04
Date limite de remise des plis	Le lundi 02 novembre 2026 à 12 :00
Procédure de passation	Procédure avec négociation (Article R2124-4 - Code de la commande publique)

En application des dispositions prévues à l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, les documents des candidats sont transmis par voie électronique sur le profil acheteur.

Les différents échanges et communication en cours de procédure interviennent également par voie électronique via le profil acheteur.

1. ACHETEUR ET OBJET DU CONTRAT

- **Acheteur :**

L'entité adjudicatrice :

GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX
Téléphone : 05 56 90 58 00
postoffice@bordeaux-port.fr
Site internet : www.bordeaux-port.fr

- **Contexte de la consultation**

Le règlement UE 2023/1805 AFIR (Alternative Fuels Infrastructures Regulations) vise à accélérer le déploiement d'infrastructures pour les carburants alternatifs dans l'Union Européenne. Un des axes de cette réglementation concerne le raccordement électrique à quai des navires afin de limiter les émissions de polluants atmosphériques et de gaz à effet de serre des navires en escale. L'échéance est fixée à 2030 pour les ports recensés AFIR.
Tous les ports situés sur le réseau des corridors de transports transeuropéens (RTE-T) doivent se plier à cette réglementation et installer des infrastructures pour raccorder électriquement les navires demandeurs. Ces infrastructures devront couvrir 90% de la demande de 3 types de navires de jauge brute supérieure à 5000 :

- Navires de croisières
- Porte-conteneurs
- Ferriers (ro-pax)

Tous les RTE-T sont concernés par la réglementation dès lors que la moyenne des escales sur les 3 dernières années dépasse les 25 escales pour les navires de croisières, 50 escales pour les porte-conteneurs et 40 escales pour les Ro-Pax (5000 GT).

- **Description de la prestation :**

Le présent marché porte sur la conception-réalisation des infrastructures en question pour les terminaux de :
- Pauillac (croisière),
- Bordeaux (croisière),
- Bassens (porte-conteneur et roulier).

Le cahier des charges couvre la conception et la réalisation des infrastructures du poste de livraison (inclus) jusqu'au point de branchement des navires en bord à quai.

Conception :

La mission de maîtrise d'œuvre confiée au titulaire comprendra l'ensemble des éléments de mission suivants tels que définis à l'article R2431 du code de la commande publique. Chaque mission pourra être notifiée séparément.

Missions	Désignation
AVP	Avant-Projet

PRO	Etudes de Projet
VISA	Examen de conformité - visa
DET	Direction de l'exécution du contrat de travaux
AOR	Assistance lors des opérations de réception

Chaque élément de mission fera l'objet d'une validation préalable par la maîtrise d'ouvrage avant engagement de la phase suivante. Chaque élément de mission sera réalisé pour chaque site.

Des missions complémentaires optionnelles sont prévues :

Missions complémentaires	**Désignation**
MC1	Elaboration des dossiers réglementaires environnementaux et suivi de leurs instructions
MC2	Elaboration et pilotage des mesures environnementales nécessaires
MC3	Elaboration des dossiers d'autorisation administrative liée à l'urbanisme et suivi de leurs instructions

Réalisation :

Un mandataire ou groupement est missionné afin de réaliser l'intégralité des travaux d'infrastructure génie civil et électrique.

Le marché sera composé de trois tranches :

- Tranche ferme : Pauillac
- Tranche optionnelle 1 : Bordeaux
- Tranche optionnelle 2 : Bassens

Les plannings de réalisation des missions de conception et de réalisation pourront être simultanées ou successives, à l'initiative du candidat.

La Maitrise d'Ouvrage se réserve le droit de mobiliser une AMO pour l'accompagner tout au long de cette opération.

La fourniture éventuelle des chariots de connexion des navires se fera via un marché de fourniture dédié.

Références à la nomenclature européenne (CPV) :

Code CPV	Libellé CPV
45200000-9	Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil
45244000-9	Ouvrages maritimes
45311000-0	Travaux de câblage et d'installations électriques.

- **Caractéristiques principales du contrat :**

Type de contrat	Marché Travaux type Conception - Réalisation
Structure	Non alloti
Lieu d'exécution	Gironde (Pauillac / Bordeaux / Bassens)
Durée	36 mois
Développement durable	Respect des normes environnementales
Variation des prix	Révisables
Nature des prix	Prix forfaitaires

- **Durée du contrat :**

La durée du marché est de 36 mois, à compter de la date d'effet du contrat qui sera précisée sur la lettre de notification.

À titre indicatif, le démarrage prévisionnel du contrat est prévu pour le 1er trimestre 2027.

- **Allotissement et structure de la consultation :**

La consultation n'est pas décomposée en lot pour les motifs suivants : la dévolution en lots séparés risque de rendre techniquement difficile ou financièrement plus coûteuse l'exécution des prestations.

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCÉDURE

- **Procédure de passation :**

Procédure avec négociation en application de l'article R2124-4 et R2161-21 à R2161-23 du Code de la commande publique.

Elle comporte une phase de candidature à l'issue de laquelle les candidats satisfaisant aux conditions de participation et aux niveaux minimaux de capacité définis dans le présent règlement seront invités à remettre une offre.

- **Réponse et groupement :**

Aucune forme imposée.
La forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises, en cas d'attribution du marché, pourra être celle du groupement conjoint si les membres du groupement identifient précisément dans l'offre les prestations que chacun des membres s'engagent à exécuter. Dans ce cas, le candidat devra préciser la répartition détaillée des prestations entre les cotraitants.
À défaut, la forme juridique que devra revêtir le groupement sera le groupement solidaire au motif que les prestations ne sont pas individualisées.

La composition du groupement ne peut pas être modifiée entre la remise des candidatures et la date de signature du contrat en application de l'article R 2142-26 du Code de la commande publique.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142 21 1° du Code de la commande publique.

En cas d'attribution du contrat à un groupement conjoint, le mandataire devra être solidaire.

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

Compte tenu de la nature du projet, le GPMB identifie comme tâches essentielles :

- La conception d'installation de conversion de puissance et de fréquence de réseaux HTA/BT,
- La réalisation d'infrastructure de conversion de puissance et de fréquence de réseaux HTA/BT.

C'est pourquoi le groupement devra, à minima, être composé d'une MOE et d'une entreprise travaux ayant les capacités et l'expérience respectivement dans chacun de ces domaines. Le candidat devra indiquer précisément pour chaque membre du groupement, les prestations et taches qui lui seront confiées dans le cadre de l'exécution du marché.

- **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur :
https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Communication et échanges d'informations par voie électronique :**

Les communications et échanges s'effectueront pendant toute la consultation par voie électronique par le biais du profil acheteur à l'adresse suivante :
https://www.marches-publics.gouv.fr/.

- **Visite**

Une visite des sites est obligatoire lors de la phase d'appel d'offre.

La remise des offres est subordonnée à la visite des lieux d'exécution du marché. Cette visite permettra aux soumissionnaires de disposer d'une connaissance approfondie du projet et de ses contraintes, afin d'élaborer une solution susceptible de répondre aux besoins du GPMB de manière précise et adaptée. Pour effectuer la visite, les prestataires devront se rendre au lieu de rendez-vous et à l'heure précisés dans le DCE. Les prestataires devront disposer d'une pièce d'identité, des EPI, être ponctuels et avoir leur propre moyen de locomotion pour se rendre sur le site des travaux. Aucune question ne pourra être posée lors de la visite. Les questions devront être posées sur le profil acheteur. Les réponses seront apportées sur celui-ci à l'attention de l'ensemble des soumissionnaires À l'issue de cette visite, il sera remis aux soumissionnaires une attestation de visite du site, qui devra impérativement être jointe à leur offre. La non-participation à la visite obligatoire rendra l'offre du soumissionnaire irrégulière.

3. PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

- **Contenu des plis et conditions de participation :**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

Les candidats sont invités à utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) fournis avec le présent DCE ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter leur candidature.
Le DUME sera rédigé en langue française et est accessible à l'adresse suivante :
https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/accueil/operateur-economique

Document	Descriptif
Situation juridique	
Lettre de candidature (DC1) ou équivalent	- Lettre de candidature comportant l'ensemble des indications permettant d'identifier l'ensemble des membres du groupement en cas de réponse en groupement. La lettre de candidature est signée par le représentant du candidat, et en cas de groupement, soit par chacun des membres du groupement, soit par le seul mandataire du groupement si celui-ci produit les habilitations signées de chacun des autres cotraitants - Une déclaration sur l'honneur du candidat justifiant que ce dernier n'entre pas dans un des cas d'exclusion de la procédure prévus aux articles L. 2141-1 à L. 2141-5 et aux articles L. 2141-7 à L. 2141-10 du code de la commande publique. - Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire. - Le cas échéant, les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat. - Attestation d'assurance : déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents. - Copie de l'extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés (K-bis) datant de moins de 3 mois ou à défaut, le numéro d'identification unique. -Conformément à l'article R.2132-5 du code de la commande publique, le candidat devra remettre un engagement de confidentialité complété et signé.
Capacité économique et financière	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat ainsi que le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les 3 derniers exercices disponibles. Le chiffre d'affaires annuel dans le domaine d'activité couvert par le marché devra être au moins égal à 1,5 fois le montant estimé du marché. Cette exigence constitue un niveau minimal de capacité au sens des articles L.2142-1 et R.2142-6 à R.2142-8 du code de la commande publique. À défaut, la candidature sera déclarée irrecevable. L'attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité.
Capacité technique et professionnelle	
Déclaration du candidat (DC2) ou équivalent	- Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années. - Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution du marché. - le candidat devra justifier qu'il dispose des capacités nécessaires pour assurer : • **Les missions de maîtrise d'œuvre relatives aux études de conception et au suivi de l'exécution des travaux.** • **La direction opérationnelle et la réalisation des travaux dans le**

Document	Descriptif
	cadre d'un marché de conception-réalisation ; - le candidat devra disposer des compétences couvrant au minimum les domaines suivants : • **Réseaux HTA :** ▪ Fourniture et pose d'un poste HTA préfabriqué ; ▪ Réalisation d'installation à comptage HTA, poste de livraison ou interface ENEDIS ; ▪ Remplacement, l'installation ou l'extension de cellules HTA ; ▪ Réalisation d'ouvrage de conversion de tension HTA ; ▪ Gestion et création de régime de neutre HTA ; ▪ Réseau privé haute tension étendu ; • **Réseaux BT :** ▪ Réalisation d'installation de contrôle commande ; ▪ Réalisation d'installation de distribution électrique industrielle basse tension ; ▪ Réalisation d'automatisme industrielle type GTC ; • **Conversion de fréquence et de puissance électrique :** ▪ Ouvrage de conversion de fréquence de forte puissance comprise en 4 et 16 MVA ; • **Voirie et réseaux divers (VRD),** • **Géotechnique,** • **Renforcement d'infrastructure en génie civil maritime**, • **Génie civil.** - le candidat, ou en cas de groupement, le mandataire devra démontrer son aptitude à assurer la direction opérationnelle d'un marché global de conception-réalisation de complexité et de montant comparables au présent marché. - le candidat présentera les principales références, en France ou à l'étranger, réalisées au cours des cinq dernières années sur des opérations comparables en montant, complexité technique et environnement portuaire. Chaque référence devra être détaillée en termes de puissance, de type de navire et d'acteurs impliqués. Le rôle de l'entreprise pour chaque référence devra être précisé et justifié. Au moins une des références présentées au titre des compétences devra porter sur la réalisation directe d'une installation électrique HTA destinée à l'alimentation d'un terminal croisière. - le candidat présentera les ressources et localisation du SAV en France des équipements électriques (équipes et PdR). - le candidat pourra justifier de ses capacités techniques et professionnelles par tout moyen de preuve équivalent. **Une note globale de max 20 pages fera la synthèse des éléments précédemment demandés.** **Une note d'appropriation du sujet de max 5 pages est également demandée.** **Tout dépassement du nombre de page est susceptible d'entrainer l'irrégularité de la candidature.**

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature (cotraitant), le candidat

produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, **le candidat doit produire un engagement écrit de cet opérateur économique (habilitation du mandataire pour la cotraitance et engagement du sous-traitant à réaliser une partie des travaux).**

- **Modalités de remise des candidatures :**

Conformément aux dispositions de l'article R2132-7 du Code de la Commande Publique, les candidats doivent déposer leur pli sur le profil acheteur. La transmission d'un pli papier n'est plus autorisée.

Dépôt électronique sur le profil acheteur :
Les candidats déposent leur candidature, par voie électronique à l'adresse suivante :

https://www.marches-publics.gouv.fr

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles. Les soumissionnaires ne devront pas utiliser le format .exe ainsi que les développements effectués à l'aide de " macros ". Les soumissionnaires pourront aussi regrouper plusieurs fichiers sous forme d'une archive compressée au format ZIP (*.zip).

La signature électronique n'est pas exigée à la remise des candidatures. Le contrat sera signé par le seul attributaire par voie papier ou de manière électronique.
En cas de signature électronique, le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne « eIDAS » du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. **Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération**. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. La signature doit être visible.

Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

Les candidatures seront transmises avant la date et heure indiquées dans le présent règlement.

Les candidats rencontrant un problème lors du dépôt de leur pli devront impérativement s'adresser au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

Les candidatures doivent être rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français.

Remise d'une copie de sauvegarde :
Parallèlement à l'envoi électronique de leur dossier sur le profil acheteur, les candidats peuvent faire parvenir une copie de sauvegarde, transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD - clé USB) ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli cacheté et comporte obligatoirement les mentions suivantes :

-"Copie de sauvegarde",
- Nom ou dénomination du candidat,
- "Affaire n°26TX04 – Marché de Conception Réalisation pour le Branchement Electrique des Navires A Quai (BENAQ) du GPMB - NE PAS OUVRIR. "

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 fixant les modalités de mise à disposition des documents de la consultation et de la copie de sauvegarde, cette dernière pourra être ouverte dans les cas suivants :
- Lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique,
- Lorsqu'une candidature est reçue de façon incomplète, hors délais ou n'a pu être ouverte, sous réserve que la transmission de la candidature ait commencé avant la clôture de la remise des candidatures.

Les candidats transmettent, par pli recommandé, leur copie de sauvegarde à l'adresse suivante :

Grand Port Maritime de Bordeaux
Commande Publique
152, quai de Bacalan
CS 41320
33082 BORDEAUX CEDEX

La copie de sauvegarde ne peut être prise en considération que si elle est parvenue dans le délai prescrit pour le dépôt des plis (cf. page de garde).

- **Documents à fournir par le candidat susceptible d'être invité à soumissionner**

Conformément à l'article R2144-7 du Code de la commande publique, le candidat ne pourra être invité à soumissionner qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs, les moyens de preuve, les compléments ou explications requis par l'acheteur, comprenant notamment :

- L'attestation de vigilance URSSAF datant de moins de 6 mois,
- Une attestation fiscale ou de régularité fiscale datant de moins de 6 mois.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

4. JUGEMENT

- **Critères de jugement des candidatures :**

Les candidatures sont analysées et sélectionnées en fonction des critères suivants :

Critères
1. Capacités économiques et financières
2. Capacités techniques et professionnelles

Niveau d'exigence pour la sélection des candidatures :

- Chiffre d'affaires annuel minimal exigé pour le candidat ou groupement : **28 millions d'euros**

Toute candidature dont le chiffre d'affaires annuel est inférieur au minimal exigé sera rejetée.

- L'acheteur exige que les opérateurs économiques disposent d'un niveau d'expérience suffisant, démontré par des références adéquates provenant de marchés exécutés antérieurement et/ou des certificats de qualification professionnelle.

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, L'acheteur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

Il n'est pas prévu de limitation du nombre de candidats sélectionnés.

- **Critères de jugement des offres :**

Critère et pondération
1. Prix des prestations (50%)
2. Valeur technique (20%)
3.Valeur environnementale (10%)
4.Délai global (20%)

Pour rappel, la présente consultation est organisée en deux phases : une phase candidature et une phase offre.
Les critères d'attribution et leur pondération sont ceux indiqués dans le présent RAPC, et seront appliqués lors de l'analyse de la phase offre.
Les modalités détaillées d'appréciation des critères ainsi que leurs sous-critères éventuels seront précisées dans le règlement de la consultation (RC) remis aux candidats admis à participer.

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaire, les candidats font parvenir leur demande par voie électronique directement sur le profil acheteur.

Rappel :

Pour toutes questions relatives au profil acheteur ou au dépôt de pli, les candidats s'adresseront directement au support du profil acheteur - Rubrique « Aide-Assistance »

- **Voies et délais de recours**

Les recours contentieux ouverts aux candidats sont les suivants :
- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;
- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours peuvent être déposés sur https://www.telerecours.fr/ ou adressés par courrier à :

Tribunal Administratif de Bordeaux
9 rue Tastet
CS 21490
33063 Bordeaux Cedex
Téléphone : 05 56 99 38 00
Courriel : greffe.ta-bordeaux@juradm.fr
Télécopie : 05 56 24 39 03
Site internet : http://bordeaux.tribunal-administratif.fr